

APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

La formation initiale.

La formation initiale commence par une évaluation de votre niveau afin de déterminer le volume prévisionnel personnalisé de la formation. Selon vos aptitudes, vous suivrez au minimum 21 heures de cours de conduite. Parallèlement, vous préparerez l'épreuve théorique (code de la route).

A l'aide de votre livret d'apprentissage, vous pourrez suivre votre évolution et évaluer vos progrès au travers des 4 étapes de synthèse qui jalonnent la formation.

Le niveau de maîtrise qui sera validé lors de la 4e étape correspond au niveau du permis de conduire.

Une validation prématurée ne serait ni votre intérêt, ni celui de l'établissement que vous avez choisi.

Votre futur accompagnateur devra obligatoirement assister au rendez-vous pédagogique de transition de 2 heures.

Quand ce niveau sera atteint et que vous aurez réussi le code, le formateur signera l'attestation de fin de formation initiale qui vous autorisera à circuler avec le ou les accompagnateurs désignés.

Pour les personnes **atteignant l'âge de 16 ans à partir du 1er janvier 2004**, l'ASSR de 2e niveau ou l'ASR sont obligatoires pour passer les permis moto ou voiture !!

La conduite accompagnée.

La conduite accompagnée n'est pas réservée aux seules personnes qui ont 15 ans, mais on peut suivre cette filière à tout âge.

La phase de conduite accompagnée se déroule sur **au moins 3000 km pendant 1 an minimum (pour ceux qui ont 17 ans et plus)** mais sans pouvoir excéder **5 ans (c'est la durée de validité du code pour les AAC)**.

Vous conduirez avec un accompagnateur détenteur de son permis B depuis au moins 5 ans sans interruption.



L'assurance.



La conduite accompagnée n'est possible que si l'assurance du ou des véhicules utilisés comporte une extension de garantie. C'est à l'accompagnateur d'en faire la demande sans plus attendre. Le formulaire vous sera remis par l'établissement d'enseignement.

En principe, ce document, appelé "lettre avenant", sera délivré sans augmentation de cotisation ou de prime. Sachez toutefois que certains assureurs imposent une augmentation de la franchise en cas d'accident.

L'assureur peut refuser d'accorder cette extension de garantie si l'accompagnateur a été condamné pour un délit routier.

L'équipement du véhicule.

Un rétroviseur extérieur à droite est obligatoire. **Celui-ci est réservé à l'usage de l'accompagnateur, donc réglé pour lui.**

Le frein à main central du véhicule n'est pas obligatoire, mais conseillé.

La conduite accompagnée peut très bien s'effectuer sur un véhicule à boîte de vitesses automatique.



Les règles à respecter.



La conduite accompagnée est interdite à l'étranger.

Elle est soumise aux limitations de vitesse des jeunes conducteurs (**110 km/h sur les autoroutes, 100 km/h sur les routes à chaussées séparées par un terre-plein central, 80 km/h sur les autres routes**).

A chaque sortie, vous devrez apposer à l'arrière du véhicule le disque distinctif de la conduite accompagnée.

Lors d'un contrôle routier, vous êtes tenus de présenter aux forces de l'ordre le livret d'apprentissage avec l'attestation de fin de formation initiale signée et la "lettre avenant" délivrée par l'assureur.

En outre, votre accompagnateur devra présenter son permis de conduire et les papiers du véhicule.

L'accompagnateur peut être soumis à un dépistage de l'alcoolémie ou / et d'usage de produits stupéfiants et encourt, dans le cas où il serait positif, les mêmes condamnations que s'il était au volant de son véhicule.

Les rendez-vous pédagogiques.

La phase de conduite accompagnée est jalonnée de rendez-vous pédagogiques.

Ils permettent de procéder à une évaluation de l'expérience que vous avez acquise et d'approfondir la formation par un échange entre l'accompagnateur, vous et le formateur (1 accompagnateur au moins doit être présent).

La 1ère rencontre aura lieu entre le 4e et le 6e mois de la période de conduite accompagnée, lorsque au minimum 1000 km auront été parcourus.

La dernière rencontre s'effectue dans les 2 mois précédant la date de l'examen pratique du permis de conduire, lorsque 3000 km ou plus ont été parcourus.

Les rendez-vous pédagogiques se déroulent en 2 parties : une séance individuelle de conduite et une séance d'animation en salle sur des thèmes de sécurité routière (vitesse, alcool, vigilance-fatigue, assurances...).

Le permis de conduire.

Cette épreuve viendra au terme d'une formation approfondie ; vous aurez bénéficié d'une authentique expérience de la conduite ; vous aurez acquis un niveau suffisant de maîtrise.

L'obtention du permis de conduire sera pour vous une véritable garantie de sécurité.

C'est à partir de l'âge légal de 17 ans et demi, et après un an au moins de conduite accompagnée, que vous pourrez passer l'examen pratique selon les règles en vigueur. Attention, vous continuerez à conduire avec vos accompagnateurs jusqu'au 18 ans révolus !!



En cas de réussite, il vous sera délivré le permis de conduire et une attestation de fin de conduite accompagnée qui servira à obtenir des conditions tarifaires particulières lors de la signature de votre premier contrat d'assurance.

En cas d'échec, vous garderez le bénéfice du code pour 4 autres épreuves pratiques, dans un délai de 5 ans à compter de la date d'obtention du code.

Un autre avantage de l'AAC non négligeable, c'est que les personnes qui obtiendront leur permis de conduire à compter de mars 2004 via cette formule d'apprentissage verront leur **délai de permis probatoire réduit à 2 ans au lieu de 3** et obtiendront ainsi plus rapidement leur capital de 12 points du permis de conduire s'ils ne commettent pas d'infractions entraînant retrait de point (3 pts par an au lieu de 2).

Le rôle de l'accompagnateur.

L'accompagnateur est le lien entre vous et le formateur. Son rôle sera d'opérer un suivi et de vous transmettre son expérience de la route.

Suivre la formation initiale.

Lors de votre formation à l'École de Conduite, invitez votre accompagnateur à assister à 1 ou 2 heures de vos leçons de conduite.

Il pourra ainsi constater vos progrès lors de l'évaluation de l'étape 4 où sa présence est obligatoire car il prendra le relais.

Il aura alors toute confiance en vous car vous serez capable de conduire une voiture sans mettre en danger votre sécurité ni celle des autres.

C'est le but à atteindre pour la validation de la formation initiale.

Ce suivi lui permettra d'être moins tendu et moins inquiet le premier jour où vous conduirez sa voiture à ses côtés.

Respecter la diversité des situations de conduite.

La période de conduite accompagnée doit vous permettre de passer du niveau de débutant à celui de conducteur "expérimenté".

Pour cela, 3000 km minimum sont nécessaires à l'acquisition d'une certaine expérience, en affrontant progressivement les situations routières les plus fréquentes.

Parcourir le plus grand nombre de kilomètres possible exclusivement sur autoroute ne sera pas très enrichissant pour vous.

Conduisez surtout dans de nombreuses situations variées (la nuit, par temps de pluie, en ville, etc...).

Assister aux rendez-vous pédagogiques.

La qualité de votre apprentissage dépend de l'engagement de vos accompagnateurs et notamment de leur assiduité aux rendez-vous pédagogiques.

Ils seront l'occasion pour le formateur d'établir un bilan de votre conduite et de transmettre à vos accompagnateurs un "plan de travail" destiné à assurer le perfectionnement de votre conduite.

Jouer le jeu :

Il est important pour le succès de ce type de formation que l'accompagnateur et l'élève fassent des efforts pour acquérir une vraie expérience de la conduite. L'accompagnateur relayera donc l'enseignant de la conduite, en surveillant les gestes, comportements et attitudes de son protégé.

Il s'évertuera à diversifier les activités et situations de conduite : pas question de ne faire que de l'autoroute, ou toujours les mêmes trajets, ou de ne pas faire de manœuvre sous prétexte qu'on n'a pas le temps ou que c'est risqué.

L'acquisition d'expérience devra se faire sur la plus longue durée possible, sans pour autant être complètement délayée dans le temps : faire beaucoup d'heures de conduite et de kilomètres, sur une longue période, et non pas peu de conduite sur une longue durée.

Il faut toujours garder à l'esprit que la période de conduite accompagnée (avec l'accompagnateur) est décisive, et c'est là que peut se faire la différence par rapport à la filière "classique". Si les acteurs ne jouent pas le jeu, les résultats s'avéreront pire que pour une formation traditionnelle.